

## Licence pro / Master : comment préparent-ils à l'insertion ?

La licence professionnelle et le master sont tous deux des diplômes terminaux ayant pour objectif l'insertion. En licence professionnelle comme en master, les diplômés apprentis se distinguent par des conditions d'insertion plus favorables que celles observées pour les étudiants en formation initiale classique. Les licences professionnelles accueillent davantage d'apprentis que les masters, aussi, pour annuler cet effet de structure, cette étude porte sur les seuls diplômés apprentis.

### Du diplôme à l'emploi

Les apprentis diplômés de licence professionnelle en 2009 se sont insérés plus rapidement sur le marché de l'emploi que les apprentis de master : 2,7 mois en moyenne contre 3,3 mois. Pourtant, les apprentis de master sont plus nombreux à avoir été recrutés par leur entreprise de formation (45 % contre 36 %). Lorsqu'ils n'ont pas été recrutés dans leur entreprise d'apprentissage, les diplômés de licence professionnelle ont mobilisé plus fréquemment leur réseau professionnel et personnel pour accéder à l'emploi (29 % contre 19 % des apprentis de master). Et un quart des apprentis de licence professionnelle a eu recours à la candidature spontanée, alors que pour un quart des apprentis de master, c'est la réponse à une annonce qui a permis l'accès à l'emploi.

#### Moyen mis en œuvre pour trouver son premier emploi

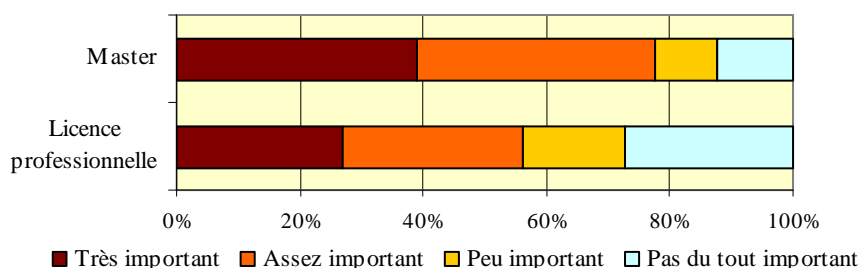
	Moyen 1	%	Pour ceux n'ayant pas été recrutés dans la structure de l'apprentissage			
			Moyen 2		Moyen 3	
				%		%
<b>Licence professionnelle</b>	Recruté par la structure de l'apprentissage	36	Recours au réseau pro/perso	29	Candidature spontanée	24
<b>Master</b>	Recruté par la structure de l'apprentissage	45	Réponse à une annonce	26	Recours au réseau pro/perso	19

Source : Enquête insertion professionnelle 2009, UPEMLV, 2012

### Quel rôle du diplôme pour accéder à l'emploi ?

Parmi ceux qui n'ont pas été recrutés à la suite de leur apprentissage, les apprentis de master sont plus nombreux à déclarer que leur diplôme a joué un rôle important pour accéder à leur premier emploi (78 % contre 56 % des apprentis de licence professionnelle). Les apprentis de licence professionnelle semblent en effet plus critiques quant à l'apport de leur diplôme puisque 27 % d'entre eux lui attribuent un rôle « pas du tout important ». En effet, beaucoup d'entre eux avancent le rôle joué par l'expérience professionnelle acquise durant la licence professionnelle mais également durant leur cursus antérieur (89 % sont titulaires d'un BTS ou DUT).

#### Rôle du diplôme pour obtenir son 1er emploi



Source : Enquête insertion professionnelle 2009, UPEMLV, 2012

## Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés 2009 de licence professionnelle et de master « professionnel » à l'UPEMLV. Ceux-ci ont été enquêtés par téléphone entre janvier et mars 2012 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur diplôme et d'analyser leur situation professionnelle au 1<sup>er</sup> décembre 2011 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du diplôme). Dans un souci d'homogénéisation, l'analyse porte sur les seuls diplômés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pendant leur licence professionnelle ou deuxième année de master, soit 72 % des diplômés de licence pro (710 étudiants) et 37 % des diplômés de master (264 étudiants).

## LP / Master : quelle évolution dans l'emploi ?

Pour leur premier emploi, plus des deux tiers des apprentis de licence professionnelle occupaient des contrats stables (67 %). C'est également le cas des apprentis de master. Toutefois, parmi les contrats non stables, les diplômés de licence professionnelle sont davantage en situation de précarité<sup>1</sup> que ceux de master (71 % contre 53 %), et leur taux de précarité globale est donc plus conséquent : 23 % pour les licences professionnelles contre 17 % pour les masters. De plus, le salaire à l'embauche est plus élevé pour les apprentis de master (+ 375 euros en moyenne).

### Une situation à 30 mois plus favorable pour les masters

Trente mois après l'obtention de leur diplôme, le taux de chômage est équivalent parmi les masters et les licences professionnelles (environ 6 %). Les situations se stabilisent avec davantage d'emplois stables : + 16 points pour les licences professionnelles, + 20 points pour les masters. De plus, les apprentis en situation précaire sont minoritaires puisque cela ne concerne plus que 7 % des diplômés de licence professionnelle et 1 % des apprentis de master. Logiquement, les apprentis de master occupent plus souvent des emplois relevant de la PCS des cadres que les apprentis de licence professionnelle (80 % contre 16 %). Ces derniers ont majoritairement des emplois relevant de la PCS des professions intermédiaires (69 %).

Enfin, en terme de rémunération, l'évolution salariale entre le premier emploi et le moment de l'enquête est positive, et ce dans la même mesure pour les diplômés de licence professionnelle et les diplômés de master (près de 420 euros en moyenne). Aussi, les apprentis de master conservent leur avance sur les diplômés de licence professionnelle (+ 390 euros en moyenne).

Finalement, s'agissant de l'emploi qu'ils occupent trente mois après leur diplôme, les apprentis de master estiment davantage que les apprentis de licence professionnelle que leurs missions correspondent à leur niveau d'études (91 % contre 80 %). Ils déclarent aussi plus souvent mettre en oeuvre dans leur emploi les compétences qu'ils ont acquises durant leur année de formation (72 % contre 67 %). Ce regard plus critique des diplômés de licence professionnelle sur l'apport de leur diplôme n'est pas nécessairement lié à un sentiment de déclassement. Peut-être peut-il s'interpréter comme l'impression d'une moindre valeur ajoutée à leur parcours (une année de plus par rapport au BTS ou DUT déjà professionnalisant), alors que le master sanctionne un cursus de deux années supplémentaires et plus spécialisantes qu'une licence générale par exemple.

Insertion des LP et Master 2009

	LP apprentis	Master apprentis
<b>1er emploi</b>		
Temps d'accès à l'emploi	2,7	3,3
Taux de stabilité des contrats	67	67
Taux de précarité parmi non stable	71	53
Taux de précarité globale	23	17
Salaire moyen à l'embauche	1 473 €	1 848 €
<b>A 30 mois</b>		
Taux de chômage	6,0	5,4
Taux de stabilité des contrats	83	87
Taux de précarité globale	7	1
% PCS cadres	16	80
% PCS professions intermédiaires	69	20
Salaire moyen	1 885 €	2 275 €

Source : Enquête insertion professionnelle 2009, UPEMLV, 2012

## Bibliographie

### OFIPE résultats

*Licence pro 2009 : conditions d'insertion stables malgré la crise*  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE, n°119, mai 2012.

### OFIPE résultats

*L'expérience professionnelle : un plus pour les Master 2009*  
Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE, n°120, juin 2012.

<sup>1</sup> Sont considérés comme contrats précaires les CDD de moins de 6 mois, contrats d'intérim, vacations horaires, contrats saisonniers. Les diplômés ayant signé un CDD de plus de 6 mois, bien que non stables, ne sont pas considérés en situation de précarité.